

Séance du conseil municipal du 15 décembre 2020

Le conseil municipal, convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire en date du 15 décembre 2020 sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Sandrine JOLY, Françoise MAY, Francis LINK, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Géraldine COGNARD-GROSS, Salomé REICHLIN, Julie PRINZBACH, Serge STIMPFLING et Frédéric FREYBURGER, conseillers.

Excusé : Régis BRAND donne procuration à Serge STIMPFLING

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers. La séance se déroule dans la salle polyvalente au titre du droit promulgué.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour et propose de remplacer le point 6 par un autre sujet, les délégations accordées au maire, qu'il faut préciser, ce qui est approuvé par l'unanimité des membres présents.

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la conclusion de contrats pour le curage des tabourets siphon
4. Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la conclusion de contrats pour le contrôle des poteaux d'incendie
5. Travaux ONF
6. Délégations accordées par les conseillers au maire
7. Compte-rendu des commissions communales
8. Compte-rendu des commissions intercommunales
9. Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

2) Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2020 n'appelant aucune observation (hormis deux erreurs de frappe qui sont signalées et rectifiées au moment de la lecture), il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3) Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la conclusion de contrats pour le curage des tabourets siphon

Le Maire informe les conseillers que la commune n'est pas concernée par ce groupement de commande, ayant une délégation de service public avec VEOLIA en ce qui concerne l'assainissement.

4) Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la conclusion de contrats pour le contrôle des poteaux d'incendie

Le Maire informe les conseillers que la commune n'est pas concernée par ce groupement de commande, ayant une délégation de service public avec le SIAEP en ce qui concerne l'eau.

5) Travaux ONF

Monsieur le Maire présente aux conseillers le programme d'actions pour l'année 2021 dans la forêt communale d'ASPACH.

Ce programme est approuvé à l'unanimité des membres présents.

6) Délégations accordées par les conseillers au maire

Suite au courrier de la sous-préfecture relatif à la délibération prise en date du 26 mai 2020, il convient de préciser le montant maximum pour lequel le conseil municipal accorde au maire les délégations suivantes :

- la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal dans la limite de 500.-€ ;
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires dans la limite de 500 000.-€ ;
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 50 000.-€ ;
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts à concurrence de 10 000.-€ ;
- l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 213-3 du même code (1^{er} alinéa) dans la limite de 600 000.-€ ;
- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle à hauteur de 20 000.-€ ;
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000.-€ par sinistre ;
- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, à savoir 50 000.-€ ;
- l'exercice, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, du droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme dans la limite de 600 000.-€ ;
- l'exercice au nom de la commune du droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme dans la limite de 200 000.-€.

Les autres délégations accordées le 16 mai dernier restent inchangées.

7) Compte-rendu des commissions communales

Angélique LIDY : commission des affaires scolaires

- Le cadeau de Noël des enfants de l'école a été distribué hier par Monsieur le Maire et Madame LIDY ;
- Des devis pour la prestation ménage sont toujours en cours ;
- Les salles de classe vont être équipées de détecteur de CO2 (à l'initiative du Président de la Communauté de Communes Sundgau), ce qui devrait permettre d'aérer les pièces de manière systématique. À ASPACH, les salles sont déjà aérées plusieurs fois par jour ;
- Une demande de modification du trajet du bus a été déposée auprès du SIASA, mais c'est la Région Grand Est qui est en charge de ce dossier (éviter que les bus n'empruntent les rues communales et restent sur la Route de Thann).

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie et aménagement de la mobilité

- La commission cadre de vie ne s'est pas réunie récemment ;
- Les paniers de Noël offerts aux aînés et différentes forces vives du village ont été préparés et seront distribués ou cherchés dans les prochains jours ;
- Merci à Monique et Olivier pour la déco de Noël préparée par leur soin ;
- Le nouveau Président du foot a pris contact, il se présentera à la mairie courant janvier ;
- Sécurité routière : le dossier de demande de sécurisation est en cours, il sera déposé fin décembre-début janvier – le marquage a été réalisé Rue du Réservoir, devant la société UNAFERM. L'interdiction de stationner court sur toute la rue à droite en montant (demande des riverains) ;
- Une proposition de panneau a été faite auprès d'ORANGE BLEU afin de recouvrir le panneau prudence enfant qui est placé vers l'atelier municipal ;
- Le Conseil Départemental peut prêter des radars pédagogiques aux communes qui en font la demande – à voir pour ASPACH (déterminer l'emplacement) ;
- La convention d'utilisation du panneau d'affichage devant la mairie sera étudiée, voir si on peut s'en servir pour afficher les manifestations des associations par exemple.

Alain WOLF : réserve communale et commission patrimoine

- Le tracteur a été cherché aujourd'hui par Olivier et Ramazan ;
- Le tubage de la cheminé à l'atelier a été réalisé la semaine dernière ;
- L'échange de terrains avec Holcim suit son cours ; une demande de subvention pour la plantation de haies et fascines a été déposée dans le cadre du Gerplan ;

(Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré le nouveau Directeur de Holcim hier, il est sur la même dynamique que son prédécesseur au sujet des nuisances environnementales provoquées par l'exploitation de la cimenterie – entre autre optimiser l'utilisation du fret ferroviaire. En ce qui concerne le dossier échange des terrains, le dossier est aux mains du géomètre qui devrait poser les bornes d'ici fin janvier si la météo est clémente) ;

- Un compte a été ouvert auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse, afin de nous permettre d'envoyer des demandes de subvention pour différents projets (notamment récupérateur d'eau de pluie)

Dominique STOESSEL : commission de l'information

- Il présente un devis pour un tableau d'affichage extérieur, qui serait implanté Rue de la Croix-Rouge le long du mur de la mairie ;
- Pour l'affichage des manifestations des associations, réflexion en cours ;

- Une lettre intermédiaire sera distribuée cette semaine, accompagnée de diverses infos de la Communauté de Communes Sundgau – prochain bulletin Tout Aspach prévu courant mars ;
- La procédure d’alerte par sms sera opérationnelle d’ici quelques jours.

Dominique STOESSEL : commission de l’urbanisme

- Déclaration Préalable des époux LOPES pour la peinture d’une partie de leur maison : le règlement du PLUi précise que les couleurs doivent s’harmoniser avec le paysage alentours – les teintes choisies sont le noir et le gris anthracite ; un courrier de dossier incomplet leur a été adressé mais les travaux ont eu lieu sans autorisation ;
- Certificat d’Urbanisme WIOSKA : ce dernier est revenu négatif car aujourd’hui le chemin d’accès n’est pas carrossable ; suite au jugement du TGI en date du 18 décembre 2018, il est précisé que la pose de nouvelles canalisations ainsi que le carrossage du terrain sont à la charge du propriétaire du terrain.
- Les arbres situés vers l’école maternelle côté chaudière ont été élagués car les feuilles bouchaient la gouttière ; la cuve à fioul étant vide (car chauffage au gaz désormais), l’idée est de pouvoir utiliser cette cuve (après nettoyage) afin de récupérer l’eau de pluie. Lors de ces travaux, les propriétaires de la parcelle attenante se sont rendus compte que le talus qu’ils entretiennent appartient à la commune. Ils envisagent de demander à la commune l’achat de la bande de terrain communal jouxtant leur parcelle. Le Maire soumet cette proposition aux conseillers qui décident de ne céder qu’une partie du terrain. Ce point sera remis à l’ordre du jour lorsque les personnes feront une demande officielle en mairie.

8) Compte-rendu des commissions intercommunales

SIAEP : Frédéric FREYBURGER fait le compte-rendu de la réunion à laquelle il a récemment assisté (1km de canalisations ont été remplacées, beaucoup de factures impayées, remplacement du poteau d’incendie Rue des Carrières en cours, perte d’eau importante sur le réseau entre autre).

BRIGADE VERTE : Monsieur le Maire informe les conseillers que Hervé BECK, garde champêtre, est muté dans un autre secteur. Il le remercie pour l’aide qu’il a apporté à la commune durant ces nombreuses années de collaboration.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU : Monsieur le Maire et Céline STEVANOVIC ont assisté au conseil de la CCS ; il a notamment été question de l’augmentation des tarifs de l’eau et de l’assainissement (la commune d’ASPACH n’est pas concernée), mais aussi de celui de la valorisation des déchets (augmentation de la part fixe et des levées, possibilité de mensualisation à partir de janvier prochain). Le Maire rappelle que le budget valorisation des déchets est un budget propre qui doit s’équilibrer et s’autofinancer, et qui ne peut pas être alimenté par un autre budget : il est aujourd’hui déficitaire d’environ 300 000.-€.

Le bâtiment DOMENA a été vendu à l’association Marie PIRE pour la somme de 3,85 millions d’euros.

Dans le cadre du GERPLAN, signature d’une convention avec des « éco-jardiniers », personnes volontaires formées à la Maison de la Nature.

CCS : Commission mobilité : Alain WOLF informe les conseillers qu’un des sujets abordé fut la prise ou non de la compétence transport, qui est actuellement gérée par la Région : l’avantage serait de maîtriser le processus de décision ; l’inconvénient celui de la prise en charge des coûts. La décision doit être prise avant le 31 mars 2021.

9) Divers

- Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.
- Madame COGNARD signale que l'extinction des éclairages publics dans ASPACH a permis de rendre la pluie de météores de l'essaim des Géminides particulièrement bien visible ces derniers jours.
- Monsieur STIMPFLING demande s'il est possible de rappeler aux cyclistes qui circulent dans ASPACH qu'ils doivent se rendre visibles des voitures (lumières, bandes réfléchissantes sur les vêtements), surtout en cette période où la nuit tombe tôt.
- Le conseil municipal se pose la question de la pertinence de relancer une campagne de distribution de baudriers réfléchissants aux écoliers de la commune, comme cela avait été fait il y a quelques années.
- Monsieur STIMPFLING demande également si un projet de réfection de la voirie est prévu prochainement. M. le Maire répond qu'effectivement un projet va être mis en route début 2021, normalement dès le mois de janvier.
- Monsieur LINK revient sur la question de l'éclairage public. Il demande quand la société PONTIGGIA, responsable de l'entretien des réverbères, interviendra, car cela fait au moins deux mois qu'un réverbère est en panne dans la rue des Bergers. Monsieur le Maire répond que cette panne a été signalée, ainsi que le réverbère de la rue de l'Espérance.
- Monsieur le Maire signale au passage qu'un devis a été demandé afin de remplacer les actuelles ampoules par des LEDs, car une bonne partie des réverbères du village est vieillissante et que les pannes se multiplient.
- Monsieur FREYBURGER rapporte que, durant le confinement, il a fait régulièrement le tour du village et que, si la plupart des chemins ruraux sont en bon état et praticables, celui qui est dans le prolongement de la rue du nouveau cimetière est peu utilisable. Monsieur STIMPFLING explique que c'est dû à la conformation du chemin, qui est trop plat, ce qui empêche l'eau de bien s'évacuer. Le chemin dans le prolongement de la rue de la Litten, qui a été endommagé, sera bientôt remis en état, aux frais du citoyen qui a entraîné sa dégradation par les travaux qu'il avait entrepris.
- Madame MAY signale un souci avec le chemin qui part depuis la forêt du Berg qui longe la crête surplombant ASPACH et WALHEIM. Au début de ce chemin, la haie qu'il longe a été taillée mais les résidus de la taille ont été laissés sur place et sont toujours là, plusieurs semaines après. Cela rend le chemin impraticable et oblige à marcher dans le champ, au détriment de l'agriculteur qui l'exploite. Monsieur le Maire répond que la commune aurait dû être mise au courant et que les ouvriers communaux vont s'en charger. Il faudra également qu'il discute avec les personnes qui ont taillé la haie.

- Monsieur le Maire rebondit sur la question de la taille de la haie pour annoncer que la commune de TAGOLSHEIM propose de partager le broyeur qu'elle a acquis (broyeur à fixer sur le tracteur). Cela permettrait d'entretenir les bas-côtés de la voirie.
- Madame REICHLIN signale qu'au niveau du pont proche du nouveau cimetière, il y a toujours l'écriteau annonçant qu'il est en réfection. Monsieur le Maire répond qu'effectivement le pont n'est plus en réfection, qu'il est bien réparé mais il rappelle que le passage est toujours interdit aux cavaliers !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.